

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 02/12/2025	Date d'affichage 02/12/2025	Nombre de membres en exercice = 15
		Présents à l'ouverture de la séance = 12
		Votants la présente délibération = 13

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Gaël PELTIOT, Séverine NICaise, Rénald FRAIPONT, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Suzy DIEUL, Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Madame Ludivine CHEVALIER

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 08.12.2025-2

▪ 2°) Délibération fixant les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide d'appliquer l'évolution de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre sur un an s'élevant à 0.9 % (hors tabac) sur lequel nous nous basons habituellement pour définir les nouveaux tarifs communaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2026 :

■ Tarifs de location des salles :

Salle du Temps Libre (226m ² , 200 personnes)	Louplandais	Extérieur	Caution
spectacle, réunion, animations diverses, vin d'honneur, manifestations avec buvette	48.60 €	97.20 €	80 €
Location 1 repas (soir) à partir de 16 heures	181.80 €	363.60 €	200 €
Location 2 repas (le même jour) à partir de 9 heures	242.45 €	484.90 €	200 €

Salle des associations (50 personnes max.)	Louplandais	Extérieur	Caution
spectacle, réunion, animations diverses vin d'honneur, manifestations avec buvette	36.40 €	72.80 €	80 €
Location 1 repas (soir) à partir de 16 heures	121.00 €	242.00 €	200 €
Location 2 repas dans la même journée à partir de 9 heures	151.45 €	302.90 €	200 €

Tarifs spéciaux pour les 2 salles	Louplandais	Extérieur	Caution
Location 1 repas (soir) à partir de 16 heures	242.45 €	484.90 €	200 €
Location 2 repas dans la même journée à partir de 9 heures	072-217201698-20251208-08122025-293.45 €	666.90 €	200 €

Réception par le préfet : 17/12/2025

Gratuité pour les associations de Louplande pour toutes les manifestations et réunions

Pour l'autorité compétente par délégation



■ Concessions dans le cimetière :

Terrain de 2 m² dans le cimetière :

- | | | |
|---|--------|----------|
| • 1 ^{er} achat ou renouvellement | 15 ans | 118.15 € |
| • « | 30 ans | 236.25 € |

■ Case de columbarium :

- | | | |
|---|--------|----------|
| • 1 ^{er} achat ou renouvellement | 15 ans | 425.30 € |
| • « | 30 ans | 779.85 € |

■ Caveau-urne ou cavurne : (le caveau, le couvercle en béton et la dalle en granit sont fournis par la commune).

- | | | |
|---|--------|----------|
| • 1 ^{er} achat ou renouvellement | 15 ans | 450.00 € |
| • « | 30 ans | 472.50 € |

■ Le Droit de place sur le parking poids lourds est fixé à 67 €

■ Capture et enlèvement d'animaux errants sur la voie publique :

Un nouveau tarif est appliqué : 1^{ère} capture de l'animal 53 €
2^{ème} capture du même animal 106 €

■ Tarif d'emplacement marché local :

L'emplacement est fixé à 3 € par séance et par exposant (pas d'augmentation)

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le et de l'affichage en lieu public le 9 décembre 2025

pour copie conforme
Louplande, le 9 décembre 2025
Suivent les signatures au registre
Le Maire,



Le secrétaire de séance :
Ludivine CHEVALIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20251208-08122025-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Affichage : 17/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

